



LA SECRETAIRE D'ETAT

**QUESTIONNAIRE RELATIF A LA DEMANDE DE CONTRIBUTION DES ETATS
CANDIDATS AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

1. **Bureau International des Enfants Catholiques** : « Ces dernières années, la Côte d'Ivoire a transmis aux Organes compétents plusieurs rapports en sa possession. Néanmoins, la Côte d'Ivoire est encore en retard dans la présentation de ses rapports initiaux au Comité contre la torture, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels et au Comité des droits de l'enfant. Quand pensez-vous que la Côte d'Ivoire sera à mesure de produire et soumettre ces différents rapports aux Organes compétents ? »

La Côte d'Ivoire s'attelle à soumettre ces différents rapports dans les meilleurs délais.

A cet effet avec l'appui du PNUD, des ateliers d'élaboration et de validation desdits rapports ont eu lieu.

2. **L'association des Dominicains pour la Justice et la Paix, Bureau International des Enfants Catholiques et La Fédération internationale d'action des Chrétien pour l'abolition de la torture** : « Le 29 avril, la Côte d'Ivoire a décidé de retirer le droit des individus et des ONG de présenter des requêtes directement à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Pouvez-vous nous dire si la Côte d'Ivoire songe à revenir sur sa décision tout en continuant d'assurer la protection des Droits de l'Homme ? »

La Côte d'Ivoire demeure toujours membre de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Sa décision de retrait n'entache en rien le droit des individus et des ONG accrédités.

Ils peuvent présenter leurs requêtes à la Cour par le biais de la Commission (articles 5 (3) du Protocole et 55 de la Charte).

3. **La commission pour la Justice et la Paix et Bureau International Catholique pour l'Enfance** : « Le centre d'Observation des Mineurs est jusqu'à ce jour située dans l'enceinte de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA). Avez-vous une idée de quand les Autorités vont songer à le délocaliser dans un endroit totalement isolé et dans le strict respect des normes en matière de séparation des détenus (mineurs et adultes) ? »

Le nouveau Centre d'Observation des Mineurs (COM) est en construction dans la commune de Bingerville. La délocalisation aura lieu dès la fin des travaux.

4. **L'association des Dominicains pour la Justice et la Paix, Bureau International des Enfants Catholiques et La Fédération internationale d'action des Chrétien pour l'abolition de la torture** : « L'on a constaté que les centres de détention sont parfois confrontés à des problèmes de surpopulation, ce qui est contraire aux normes standards des Nations Unies en matière de traitement à l'égard des détenus (Règle Nelson Mandela). Dites-nous concrètement quelles sont les mesures prises par l'Etat de Côte d'Ivoire pour faire apporter des solutions à ce problème et améliorer les conditions de vie des détenus vis-à-vis des normes internationales et régionales en la matière ».

La Côte d'Ivoire, pour l'amélioration des conditions de vie des détenus, a réhabilité les anciennes maisons d'arrêt et de correction, et en a construit de nouvelles aux normes et standards internationaux.

La Côte d'Ivoire s'est aussi dotée d'un nouveau Code de procédure pénale pour résoudre le problème de la surpopulation carcérale.

5. **Bureau International Catholique de l'Enfance : « Quelles mesures que l'Etat de Côte d'Ivoire envisage de prendre pour garantir l'accès à la justice pour les victimes de guerre et en particulier les victimes de torture et de violences sexuelles ? »**

L'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris des réformes par la mise en place d'une Cellule spéciale d'enquête et d'instruction (CSEI) en remplacement de la Cellule spéciale d'enquête (CSE), par l'adoption d'une loi qui protège les témoins, victimes, dénonciateurs, experts et autres personnes concernées et l'assistance judiciaire qui permet à toute personne qui manque de moyens financiers d'avoir accès, gratuitement, à la justice sur toute l'étendue du territoire national.

6. **Bureau International Catholique de l'Enfance : « Le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'engage-t-il à mettre en place un système fiable de collecte de statistiques désagrégées sur les différentes formes de handicap, le nombre de personnes par sexe, âge et région, et autres? Si oui, quelles mesures compte prendre votre Gouvernement ? »**

La Côte d'Ivoire a mis en place un comité ad-hoc piloté par le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale pour la collecte et le traitement des statistiques portant sur les différentes formes de handicap.

7. **Human Rights Watch : « Pouvez-vous nous dire quelles mesures la Côte d'Ivoire prend-t-elle pour garantir aux partis d'opposition le droit à la liberté de rassemblement, y compris le droit des partis d'opposition à manifester et à garantir que les forces de sécurité déployées lors des manifestations respectent les droits humains? Près de 10 après la crise post-électorale en Côte d'Ivoire de 2010-11, pratiquement aucun auteur de meurtres, de violences sexuelles et de crimes n'a été tenu pour responsable. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour rendre justice aux victimes de la violence électorale de 2010-11 ? »**

L'Etat de Côte d'Ivoire est un Etat de Droit dont les libertés de manifestation sont garanties par la constitution et leur exercice doit se faire dans le strict respect de la loi. Après la crise post-électorale, des poursuites ont été engagées et des décisions ont été rendues.

9. **Question anonyme adressée aux Etats de la Côte d'Ivoire, au Malawi, au Népal, au Pakistan et à l'Ouzbékistan : « En 2021, le conflit syrien aura duré 10 ans. La responsabilité et la capacité d'enquêter sur les violations des Droits de l'Homme restent essentielles. Votre pays votera-t-il en faveur du renouvellement du mandat de la commission d'enquête sur la Syrie dans le cadre de l'engagement de votre pays à protéger et à promouvoir les droits de l'homme et le CDH ? »**

La Côte d'Ivoire a toujours condamné les violations des Droits de l'Homme dans le monde, notamment en Syrie. A cet égard, elle a, de façon constante, voté en faveur des résolutions condamnant les violations des Droits de l'Homme dans ce pays.

S'agissant de la résolution demandant le renouvellement du mandat de la Commission d'enquête sur la Syrie, elle se prononcera, le cas échéant, en fonction de l'évolution de la situation des Droits de l'Homme sur le terrain.

10. **L'institut Jacob BLAUSTEIN pour la Promotion des Droits de l'Homme (Question posée lors de l'événement) : « La crise financière qui affecte les Nations Unies a empêché voire conduit au report de certaines activités de se tenir. Continuerez-vous de payer votre participation financière dans les délais ? Aussi, votre Etat serait-il prêt à verser des fonds supplémentaires prévus à d'autres fins pour combler ce vide financier ? »**

A ce jour l'Etat de Côte d'Ivoire est à jour des contributions dues à l'ONU et ses organes subsidiaires.

En ce qui concerne les contributions volontaires, notre pays a toujours démontré sa volonté d'appuyer, autant que faire se peut, l'action des Nations Unies partout dans le monde.

12. Mission permanente de la République Tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies : « En cas de réélection au Conseil des Droits de l'Homme, pouvez-vous nous dire comment vous comptez aborder la question du manque de coopération entre Etats et les différents organes du Conseil des Droits de l'Homme dont un exemple est cité ici (refus d'accorder le droit de visite aux Rapporteurs Spéciaux) ».

La Côte d'Ivoire a toujours prôné la coopération avec les mécanismes onusiens relatifs aux Droits de l'Homme. A cet égard, il importe de rappeler que le cas ivoirien est l'un des rares modèles de réussite en matière de coopération avec ces mécanismes, cela grâce à une forte politique d'appropriation nationale. Cette excellente coopération a été saluée par le Conseil des Droits de l'Homme qui a, par consensus, mis fin au mandat de l'Expert Indépendant sur la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, en 2017.

Dans cette perspective, si elle est élue, la Côte d'Ivoire mettra à profit son mandat pour partager son expérience avec les autres Etats afin de les encourager à coopérer pleinement avec les mécanismes du Conseil des Droits de l'Homme, qui sont un maillon essentiel au bon fonctionnement dudit Conseil.

13. Mission permanente de l'Australie auprès des Nations Unies : « En 2018, l'Australie a eu la charge de diriger l'élaboration d'un engagement destiné aux nouveaux Etats membres du CDH. Cet engagement réaffirme l'engagement des Etats membres du CDH à respecter leurs obligations telles qu'énoncées dans la résolution 60/251 « respecter les normes les plus élevées en matière de promotion et de protection des Droits de l'Homme » et « une coopération parfaite avec le Conseil des Droits de l'Homme » Entre autres, les nouveaux Etats membres doivent :

- Coopérer de bonne foi avec les organes du Conseil des Droits de l'Homme et l'OHCHR ;
- Apporter des réponses aux problèmes liés aux Droits de l'Homme ;
- S'engager dans une dynamique d'autoréflexion basée sur la bonne foi et la transparence ;
- Coopérer avec les organisations de la Société Civile de façon inclusive dans un environnement sain pour la Société Civile c'est-à-dire loin des intimidations et représailles.

Depuis 2018, environs deux-tiers des nouveaux Etats membres ont montré au travers de leur contribution leur engagement. Seriez-vous prêt à respecter et appliquer leurs recommandations si jamais votre candidature est acceptée ? »

La Côte d'Ivoire a toujours été un modèle de coopération avec l'ensemble des mécanismes onusiens et spécifiquement ceux relatifs aux Droits de l'Homme. Notre pays s'est si bien approprié ces mécanismes lors de la crise post-électorale qu'elle a traversée en 2011, qu'il constitue à ce jour le modèle de coopération le plus réussi avec les mécanismes des Droits de l'Homme. Ces engagements pris par les nouveaux Etats membres font partie du mode de coopération que la Côte d'Ivoire a toujours eu avec le Conseil des Droits de l'Homme, les organes de traité, les détenteurs de mandats et tous les autres acteurs.

Si elle est élue, la Côte d'Ivoire s'inscrira dans cette dynamique de coopération et de respect de ses engagements internationaux.

16. La Fédération suédoise pour les Droits des LGBT et l'Alliance Mondiale pour l'Analyse Comparative : La fédération suédoise pour les droits LGBTQI et l'Alliance Mondiale pour l'Analyse Comparative : « Partant sur la base du fait que plus de 92% des Objectifs du Développement Durable sont liés à des dispositions spécifiques des instruments, comment comptez-vous concilier les Droits de l'Homme et l'agenda 2030 durant votre mandat dans le but de renforcer le rôle du Conseil des Droits de l'Homme et la mise en application effective des Droits de l'Homme pour tous ? ».

Le respect des Droits de l'Homme constitue une condition essentielle à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Par conséquent, la Côte d'Ivoire entend appuyer les initiatives du Conseil des Droits de l'Homme en faveur de la mise en œuvre des ODD.

17. Human Rights Watch : « Plus de 150.000 personnes ont été enlevées et faites prisonnières en Syrie ? Quelle peut être la contribution de votre pays en matière de Droits de l'Homme dans ce cas de figure ? ».

La Côte d'Ivoire a toujours condamné les violations des Droits de l'Homme dans le monde, notamment en Syrie. A cet égard, elle a, de façon constante, voté en faveur des résolutions condamnant les violations des Droits de l'Homme dans ce pays.

Si elle est élue, la Côte d'Ivoire s'inscrira dans cette même dynamique de condamnation des violations des Droits de l'Homme perpétrées en Syrie.

28. Andres Bello Université catholique, Venezuela (Université Catholique André Bellos du Vénézuéla) : « Le Venezuela a connu une importante détérioration des Droits de l'Homme ces récentes années. Pouvez-vous nous dire comment votre Gouvernement compte agir face à cette situation ? »

A l'instar de beaucoup d'autres Etats, la Côte d'Ivoire demeure également préoccupée par la détérioration des Droits de l'Homme au Venezuela. A cet égard, en tant que pays de dialogue, elle œuvrera au renforcement de la coopération entre le Conseil des Droits de l'Homme et le Venezuela en vue de garantir une meilleure promotion et protection des Droits de l'Homme.

Aimée G. ZEBEYOUX

**Secrétaire d'Etat auprès du Ministre
de la Justice, Gardes des Sceaux,
chargée des Droits de l'Homme**